



Conseil en Éducation des  
Premières Nations  
(CEPN), Québec



Nishnawbe Aski Nation  
ᑭᓄᓄᓄᓄᓄ ᑭᓄᓄ ᑭᓄᓄᓄᓄᓄ ᑭᓄᓄᓄᓄᓄ



Federation of Saskatchewan Indian Nations  
Federation of Saskatchewan  
Indian Nations (FSIN)

## Communiqué de presse conjoint

### TROIS ORGANISMES RÉGIONAUX DES PREMIÈRES NATIONS EN ÉDUCATION PRÉSENTENT UN RAPPORT CONJOINT AU CHEF NATIONAL ET À L'EXÉCUTIF DE L'APN

**Ottawa, le 5 décembre 2011** – Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN - Québec), la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN - Saskatchewan) et la Nishnawbe Aski Nation (AN - Ontario) ont présenté, aujourd'hui, un rapport conjoint sur l'éducation des Premières Nations au chef national et à l'exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Ce document, qui s'intitule « Rapport sur les mesures prioritaires visant à améliorer l'éducation des Premières Nations », cible des mesures précises nécessaires à l'amélioration des programmes et des services d'éducation destinés aux jeunes des Premières Nations.

Pour les chefs du CEPN, de la FSIN et de la NAN, la présentation d'un rapport indépendant de celui du Panel national sur l'éducation primaire et secondaire, mis sur pied par l'APN et le gouvernement fédéral, était la meilleure façon de contribuer à l'amélioration de l'éducation des jeunes qu'ils représentent. Déjà, il existe bien des documents de référence produits au fil des ans qui font consensus chez les Premières Nations quant aux moyens de respecter leurs droits et d'améliorer l'éducation des Premières Nations.

Au moment de présenter leur rapport indépendant, les chefs ont des attentes précises. Ils veulent que le gouvernement fédéral cesse d'ignorer les positions que les Premières Nations ont déjà exprimées à de multiples reprises. Le rapport qu'ils présentent repose donc non seulement sur des rapports que les trois organismes (qui comptent plusieurs années d'expérience) ont déjà produits, mais également sur des documents nationaux et internationaux qui font consensus.

Ainsi, une section entière du rapport porte sur les mesures prioritaires et nécessaires en vue d'améliorer l'éducation et fait valoir que le document de politique *Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations (2010)* doit demeurer la première référence à ce chapitre. Ce dernier document, appuyé par l'ensemble des chefs de l'APN, est une mise à jour d'une première version parue en 1972 (*La maîtrise indienne de l'éducation indienne*), qui a été officiellement reconnue par le gouvernement canadien, mais n'a jamais fait l'objet d'un véritable suivi.

Dans le rapport indépendant, les organismes régionaux soutiennent que « Le Canada doit fournir un financement suffisant aux systèmes éducatifs autochtones afin d'assurer et de protéger le droit des autochtones à l'éducation sans discrimination. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a fait remarquer qu'en vertu du droit international, les États ont une "obligation immédiate" de veiller à ce que le droit à l'éducation "soit exercé sans discrimination aucune". »

Par conséquent, les organismes concluent que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent comprendre et respecter les droits juridiques des Premières Nations, notamment leurs droits inhérents et issus de traités, et les dispositions du droit international qui s'appliquent aux peuples autochtones. Les gouvernements doivent absolument respecter l'article 3 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, lequel reconnaît le droit des Premières Nations à l'autodétermination et, en vertu de ce droit, de déterminer librement leur statut politique et d'assurer librement leur développement économique, social et culturel. En tant que telle, la création du Panel national par le gouvernement fédéral est un processus qui ne satisfait pas à ce critère.

#### **Suivi des recommandations**

Rappelons que le chef national Atleo s'est déjà engagé, le 17 août dernier, dans une lettre transmise à l'ensemble des chefs, à accueillir positivement tous les rapports distincts qui seraient soumis en marge du rapport du Panel national. Les trois organismes souhaitent maintenant que le gouvernement du Canada donne suite à leurs recommandations.

SOURCE : Virginie Michel  
Cardinal Communication  
(514) 922-2315 (cellulaire)  
[virginie@cardinalcommunication.com](mailto:virginie@cardinalcommunication.com)